

## BANQUET REPUBLICAIN DU 30 NOVEMBRE 2005 A SAINT-QUENTIN

CENTENAIRE DE LA LOI DE 1905  
SUR LA SEPARATION DES L'EGLISES ET DE L'ETAT

*Texte, plus citoyen que politique, destiné à être joué lors d'une manifestation de célébration de loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'état. (La création a eu lieu lors d'un repas nommé « Banquet républicain » organisé par une association Saint-Quentinoise (Aisne)*

*Il comporte des extraits de textes officiels (Textes de lois, parties de discours, ou d'allocution dans les lieux officiels de l'état) et une partie théâtrale (La fille & Le père) destinée à apporter une certaine pédagogie et à rendre le tout plus vivant.*

*L'ensemble à été créé de façon à faire des pauses dans lors du repas. Il est donc important de respecter la découpe des textes et de faire les lectures à des moments opportuns du repas. Les textes du père et de la fille doivent être appris, mais les textes historiques doivent être lus afin de respecter fidèlement la pensée des grands hommes qui les ont écrits. La lecture apporte un caractère solennel à ces textes.*

*La configuration de la salle permettait de faire jouer « la fille et le père » au centre d'une salle composée de tables rondes. Les textes officiels étaient quant à eux déclamés tout autour de la salle. Les lecteurs étaient éclairés d'une seule poursuite. Il est important de jouer avec l'éclairage de la salle pour obtenir l'attention du public. Un système de sonorisation pour tous les acteurs est grandement nécessaire.*

*J'ai volontairement laissé les indications concernant les différentes voix en leur donnant des numéros. Lors de la création nous avons distribué les différents textes en fonction des affinités des comédiens afin que chacun se sente concerné par le texte lu, et ainsi lui donner plus de force.*

*Les textes officiels ont parfois été « allégés » de certaines parties, afin d'en donner un caractère plus digeste pour l'assemblée, certaines parties enlevées ne sont évidemment pas de la censure, mais des parties alourdissant le texte comme le sont souvent les textes de loi. Nous avons après plusieurs réunions avec tous les participants décidés de parfois résumer les textes d'origine. Libre à vous, si ces modifications ne vous satisfaisaient pas, de retrouver les textes d'origines et de faire votre propre composition. Nous avons donc décidé de choisir les articles les plus adaptés à la soirée que nous préparions.*

*L'ensemble peut bien évidemment être joué d'une seule traite sans banquet et dans les conditions normales du théâtre.*

*Philippe Caure*

*mail@philippecaure.com*

*Révision du 25 juillet 2010*

## **Distribution :**

### **2 comédiens et jusqu'à une trentaine de lecteurs**

La version d'origine s'est faite avec 7 lecteurs mais vous pouvez découper les textes à votre convenance. Le tout permet de faire intervenir jusqu'à 30 lecteurs et ainsi faire participer le maximum de « citoyens », ce qui peut être intéressant pour une classe par exemple.

**Le père :** Homme pouvant être physiquement le père de la jeune fille.

**La fille :** Jeune fille de 12 ans à 16 ans. (Peut être remplacé par un garçon)

**Les lecteurs :** Aucune obligation d'âge et de sexe.

## **Décor et matériel:**

*Aucun décor spécifique nécessaire, sauf si vous décidez autrement.*

*Poursuites et éclairages ponctuels sont un plus, ainsi qu'un système de sonorisation si vous faites la représentation dans les conditions d'origine, c'est-à-dire lors d'un repas.*

1	DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789
Lecteur 1  (Ou l'organisateur de la soirée ou toute personne naturellement désignée pour faire un discours d'introduction)	Introduction  Discours d'introduction permettant aux organisateurs de remercier le public sur sa présence et de faire les remerciements d'usages aux officiels présents dans la salle. Vous comprendrez bien que je n'ai pas retranscrit celui de la création puisque celui-ci est intimement lié à la soirée de création de ce texte. Ce discours à une double fonction puisqu'il permet de prévenir le public que leur attention est demandée.
La fille & Le père	(La poursuite s'allume sur la fille vient s'asseoir énervée, son sac d'école à la main)  <b>Le père :</b> Qu'est-ce qui t'arrive ?  <b>La fille :</b> C'est la prof, elle nous a donné des vieux textes français et on doit faire une rédaction avec ça. Le sujet c'est « En lisant ces textes, faites une rédaction sur ce que vous en pensez ». (Elle pose les textes sur la table)  <b>Le père :</b> (Riant) Calme toi ça parle de quoi ces vieux textes.  <b>La fille :</b> Des trucs si vieux que je ne sais même pas si grand-mère était née ! Regarde ! Loi de 1905 et celui-là, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 ! À quoi ça sert de parler de ça on est en 2005. J'ai 12 ans ! Elle pourrait nous donner des choses de notre époque.  <b>Le père :</b> Mais c'est toujours de notre époque. C'est même grâce à ces textes que tu vis libre dans ce pays. Notre vie, la tienne et la mienne, sont tous les jours guidés par l'esprit de ces textes.  <b>La fille :</b> Ah bon ? Alors il y a un type qui a écrit ça et on le lit encore ?  <b>Le père :</b> Oui on les applique encore, sauf que ce n'est pas une seule personne mais le peuple français qui a écrit et déclaré ces vieux textes, comme tu dis ! Écoute, on va lire ensemble, quelques passages, et tu vas voir par toi-même que ce ne sont pas de si vieux textes que ça.
Lecteur 1	En ce jour du 26 août 1789, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme étant les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, les représentants du peuple français déclarent solennellement les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme.
Lecteur 2	Article premier - Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.
Lecteur 3	Art. 2 - Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.
Lecteur 4	Art. 4 - La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque Homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.
La fille & Le père	<b>La fille :</b> Attends, je n'ai pas compris celui-là  <b>Le père :</b> C'est simple, par exemple, tu as le droit d'écouter la musique dans ta chambre, mais si ça dérange ta sœur tu dois baisser le son.  <b>La fille :</b> Mais si c'est elle qui met trop fort.

	<b><u>Le père :</u></b> Et bien c'est à elle de baisser sa musique. Mais écoute la suite...
Lecteur 5	Art. 5 – La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.
Lecteur 7	Art. 10 - Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.
Lecteur 6	Art. 11 - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus dans les cas déterminés par la loi.
La fille & Le père	<p><b><u>Le père :</u></b> Alors tu commences à comprendre ?</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Oui mais tout ça c'est normal, tout le monde fait ça.</p> <p><b><u>Le père :</u></b> C'est normal, ici et maintenant, mais ça ne l'a pas toujours été ; et dans certains endroits de la planète ça ne l'est toujours pas.</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Mais il faut le dire de faire comme ça.</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Oui, je sais, on essaye mais ce n'est pas toujours facile. Allez va faire ta rédaction et si tu as des questions reviens me voir. (Elle sort de la salle)</p>
Lecteur 1	(Dans une seule lumière, un verre à la main) Et maintenant, citoyens, citoyennes, levons nos verres à la Liberté et à l'Égalité:
TOUS (Sauf la fille et le père)	(Tous sont dans le noir sauf Lecteur 1) VIVE LA LIBERTÉ VIVE L'ÉGALITÉ
<b>PAUSE</b>	

2	LA PERENNITE DE LA REPUBLIQUE (Michel Winock)
La fille & Le père	<p><b>La fille :</b> Papa ? Tu peux m'aider il y a des mots que je ne comprends pas.</p> <p><b>Pierre :</b> Bien sûr lesquels ?</p> <p><b>La fille :</b> C'est dans le texte d'un monsieur qui s'appelle (Elle lit sa feuille) Michel Winock sur la Pérennité de la République. Voilà il dit que...</p>
Lecteur 1	Selon notre Constitution, la France est une république « indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Chaque terme compte. Ainsi les définit Michel Winock.
La fille & Le père	<p><b>Le père :</b> Indivisible, laïque, démocratique et sociale. C'est ça les mots que tu ne comprends pas ?</p> <p><b>La fille :</b> Tout a fait.</p> <p><b>Le père :</b> Alors tout d'abord...</p>
Lecteur 6	INDIVISIBLE... La France forme une nation dont chaque membre, individuel ou collectif, est subordonné à une communauté politique, à un vouloir-vivre-ensemble qui récusé les particularismes, les séparatismes, aussi bien que les individualismes et les corporatismes ignorant le bien commun.
La fille & Le père	<p><b>La fille :</b> Oh la la ! Ça fait beaucoup de mots en "isme"</p> <p><b>Le père :</b> Mais tu connais un mot qui pourrait résumer ceux-là, et qui finit aussi en "isme"</p> <p><b>La fille :</b> Heu... ? Égoïsme ?</p> <p><b>Le père :</b> Très bien ! Voyons la suite, maintenant...</p>
Lecteur 4	LAIQUE... La République s'est affirmée historiquement à l'encontre du pouvoir ancestral de l'Église catholique, en affirmant l'indépendance du pouvoir politique de tout pouvoir religieux. Deux grandes décisions législatives ont établi la laïcité républicaine: les lois scolaires des années 1880 et la loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905 qui assure la liberté de conscience mais ne privilégie aucune religion.
La fille & Le père	<p><b>La fille :</b> Ah d'accord ! Tiens la loi de 1905 je l'ai aussi dans mes textes.</p> <p><b>Le père :</b> Attends on en parlera tout à l'heure. Il faut qu'on parle d'abord du mot démocratique.</p> <p><b>La fille :</b> Oui c'est vrai !</p>
Lecteur 5	DEMOCRATIQUE, la République repose sur le suffrage universel, sur les libertés publiques, et sur l'égalité entre tous les citoyens, quels que soient leur sexe, leur religion, leur profession.
La fille & Le père	<p><b>La fille :</b> C'est pour ça qu'on vote alors ?</p> <p><b>Le père :</b> Oui et c'est pour ça qu'il faut toujours aller voter. C'est un droit et surtout un devoir. Mais toi tu devras attendre tes 18 ans. Bon et le dernier mot c'est quoi ?</p> <p><b>La fille :</b> Sociale...</p>

Lecteur 3	SOCIALE, la République s'assigne la tâche d'assurer l'éducation (l'école gratuite), la sécurité et la promotion des citoyens par des institutions qui ont été progressivement mises en place.
La fille & Le père	<b>La fille :</b> Quoi ? Avant il fallait payer pour aller à l'école ? <b>Le père :</b> Oui enfin il fallait avoir de l'argent pour apprendre à lire. Donc tout ce qu'on vient de dire définit la devise de la république française.
Lecteur 1	Devise, qui date de 1848
TOUS (Sauf la fille et le père)	Liberté ! Égalité ! Fraternité !
Lecteur 1	Devise qui résume les principes d'une république, dont la réalisation ne peut être que le fruit d'un effort toujours renouvelé.
TOUS	Et maintenant, citoyens, citoyennes, levons nos verres aux trois mots sacrés de notre république :  VIVE LA LIBERTE ! VIVE L'EGALITE ! VIVE LA FRATERNITE !
<b>PAUSE</b>	

3	LAICITE (Bernard Stassi)
La fille & Le père	<p><b><u>La fille :</u></b> Papa ? Excuse-moi si je te dérange encore, mais ... heu ... C'est peut-être une question bête. Mais...</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Vas-y n'ai pas peur, il n'y a aucune question bête, surtout quand on parle de ce genre de sujet.</p> <p><b><u>La fille :</u></b> C'est à propos de la laïcité. La laïcité c'est quand on ne parle pas de religion. Mais en même temps, en France, il y en a plusieurs qu'est ce que ça veut dire ? On en parle de la religion ou n'en parle pas ?</p> <p><b><u>Le père :</u></b> On en parle, mais, pas n'importe comment...</p>
TOUS (Sauf la fille et le père. Crescendo vocal de la voix normale jusqu'à la voix très forte)	LAICITE, LAICITE, LAICITE, LAICITE !
Lecteur 6	La laïcité, c'est aussi et surtout la fraternité. Parce qu'elle reconnaît et respecte les différences culturelles, spirituelles, religieuses, elle a aussi pour mission, et c'est la plus noble de toutes, de créer les conditions permettant à tous de vivre ensemble, dans le respect réciproque et dans l'attachement commun à un certain nombre de valeurs.
Lecteur 2	Ces valeurs qui doivent nous unir, ce sont celles que l'on apprend à l'école. Et c'est en cela que l'école est un espace spécifique qui accueille des enfants et des adolescents auxquels elle doit donner les outils intellectuels leur permettant, quelles que soient leurs origines, leurs convictions ou celles de leurs parents, de devenir des citoyens éclairés, apprenant à partager, au-delà de toutes leurs différences, les valeurs de notre République.
Lecteur 3	C'est la raison pour laquelle, si l'école ne doit pas être à l'abri du monde, les élèves doivent être protégés de la « fureur du monde ». Face aux conflits qui divisent, face aux comportements et aux signes qui exaltent la différence, l'école doit apporter sa contribution à cette communauté de valeurs, de volontés et de rêves qui fondent la République.
Lecteur 6	Empreinte de liberté, d'égalité et de fraternité, la laïcité est le fondement du pacte républicain.
La fille & Le père	<p><b><u>La fille :</u></b> Ah ! La vache ! Je n'avais jamais vu l'école comme ça ! Mais alors l'école c'est bien ! (Elle s'en va les yeux en l'air, rêveuse)</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Bien sûr mais où vas-tu ?</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Finir ma rédaction (Agacée comme s'il le dérangeait) tu ne vois pas que c'est important !</p> <p><b><u>Le père :</u></b> (Riant) Oh ! Pardon !</p>
PAUSE	

4	<p style="text-align: center;">LA MORALITE REPUBLICAINE</p> <p style="text-align: center;">(Monique Canto-Sperber)</p>
La fille & Le père	<p><b><u>Le père :</u></b> (Le père s'approche de la fille qui fait ses devoirs) Alors tu y arrives ? Parce que je voulais te dire quelque chose en plus sur la laïcité.</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Oh papa ! Ça fait déjà beaucoup.</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Oui mais c'est important. Il ne faudrait pas que tu croies que la république n'a pas de moral.</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Moral ? Comme la voisine qui veut toujours nous faire la moral ? Oh non pas ça pitié !</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Non ne t'inquiètes pas ce n'est pas une morale de voisine, c'est une morale républicaine. Car être républicain, c'est ...</p>
Lecteur 6	<p>Etre républicain c'est exiger que l'Etat fonctionne selon le droit, sans violence ni arbitraire; c'est souhaiter que les citoyens participent activement à la vie démocratique dans un État où ils puissent se former librement une opinion. Le régime républicain incarne aussi un ensemble de principes moraux qui garantissent le suffrage universel, la laïcité de l'espace public, les droits fondamentaux et l'égalité de tous devant la loi. La République organise la réciprocité des droits et des devoirs. Elle est le creuset du bien public et de l'intérêt commun.</p>
Lecteur 3	<p>La conception de la République comme idéal moral a exercé une influence profonde. Celle-ci s'est manifestée avec toute sa force au temps de l'Affaire Dreyfus, lorsque les républicains se sont élevés contre l'injustice d'État faite à un homme. La République, c'est aussi la République des principes. L'idéal d'une République morale est aujourd'hui, plus que jamais, à l'ordre du jour.</p>
Lecteur 5	<p>(Traverse la salle en criant) Oh ! Les conditions de la vie commune ont changé ! Les individus sont plus soucieux de vivre comme ils l'entendent ! Les repères collectifs, les valeurs traditionnelles d'autorité et d'ordre se sont affaiblies. (Elle sort de la salle par un côté opposé)</p>
Lecteur 7	<p>La nation française existe à présent dans une communauté européenne et dans un monde internationalisé. Mais ces conditions nouvelles n'ôtent rien à la force des valeurs républicaines. Le souci du bien commun, le sens de la citoyenneté, la recherche de la justice, la volonté d'une solidarité démocratique restent parmi les premiers objectifs des gouvernements républicains.</p>
TOUS (Sauf la fille et le père)	<p style="text-align: center;">ET QUE VIVE LA REPUBLIQUE !</p>
La fille & Le père	<p><b><u>La fille :</u></b> Et que vive la république.</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Et vive la rédaction !</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Oui ça va j'ai compris.</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Allez bon courage, reviens me voir quand tu seras à la loi de 1905.</p>
<p><b>PAUSE</b></p>	

5	LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905 SUR LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT
La fille & Le père	<p><b><u>La fille :</u></b> (Elle appelle depuis sa table de travail) Papa ! ... Papa ?</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Oui j'arrive, qu'est-ce qu'il y a ?</p> <p><b><u>La fille :</u></b> J'en suis à la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des églises et de l'état. Oh la la, Tu parles d'un titre !</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Ça les textes de loi c'est pas toujours facile à lire.</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Ouai et en plus ça veut dire quoi, séparations des églises ? On les coupe en plusieurs morceaux pour tout le monde ? Comme ça on peut faire égalité ? Comme dans liberté, égalité, fraternité ?</p> <p><b><u>Le père :</u></b> (Riant) Oui on fait égalité pour tout le monde mais pas en coupant les églises en morceaux.</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Mais les églises c'est que pour les catholiques, non ?</p> <p><b><u>Le père :</u></b> On utilise le mot église, mais ça veut dire toutes les religions. Fais voir le texte de la loi, (Il prend la feuille sur le bureau de la fille) tiens, écoute ...</p>
Lecteur 5	<p>Article premier - La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.</p> <p>Article 2 - La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.</p>
Lecteur 4	<p>Article 4 - Dans le délai d'un an à partir de la promulgation de la présente loi, les biens mobiliers et immobiliers des établissements publics du culte seront transférés aux associations qui, se seront légalement formées, pour l'exercice de ce culte.</p>
Lecteur 3	<p>Article 12 - Les édifices qui ont été mis à la disposition de la nation et qui, servent à l'exercice public des cultes ou au logement de leurs ministres sont et demeurent propriétés de l'État, des départements et des communes.</p> <p>Article 13 - Les édifices servant à l'exercice public du culte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant, seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations - appelées à les remplacer.</p>
Lecteur 4	<p>Article 26 - Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte.</p> <p>Article 28 - Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.</p>
Lecteur 1	<p>Article 30 - L'enseignement religieux ne peut être donné aux enfants âgés de 6 à 13 ans, inscrits dans les écoles publiques, qu'en dehors des heures de classe</p>

Lecteur 7	<p>Article 31 - Sont punis d'une amende ou d'emprisonnement ceux qui, soit par voie de fait, violences ou menaces contre un individu, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'un culte.</p> <p>Article 32 – Seront punis des mêmes peines ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou désordres causés dans le local servant à ces exercices.</p>
Lecteur 2	<p>Article 34 - Tout ministre d'un culte qui, dans les lieux où s'exerce ce culte, aura publiquement, outragé ou diffamé un citoyen chargé d'un service public, sera puni d'une amende ou d'un d'emprisonnement.</p> <p>Article 35 - Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement dans le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile.</p>
ARISTIDE BRIAND (pas de pause !)	
La fille & Le père	<p><b>Le père :</b> (Vient voir la fille en train de travailler, il a une télécommande et une cassette vidéo à la main) Tiens, j'ai retrouvé un film qui parle de la loi de 1905. Je vais te passer le moment où un acteur lit le discours d'Aristide Briand. Tu connais Aristide Briand ?</p> <p><b>La fille :</b> Heu... Oui c'est la rue où habite ma copine Sofia.</p> <p><b>Le père :</b> Mais avant d'être le nom d'une rue c'était un grand monsieur. Écoute son discours, pour encourager les députés de voter cette fameuse loi de 1905.</p>
Lecteur 1	<p>Le régime nouveau des cultes qui vous est proposé touche à des intérêts si délicats et si divers, il opère de si grands changements dans les coutumes séculaires, qu'il est sage, avant tout, de rassurer la susceptibilité éveillée des "fidèles" en proclamant solennellement que non seulement la République ne saurait opprimer les consciences ou gêner dans ses formes multiples l'expression extérieure des sentiments religieux, mais encore qu'elle entend respecter et faire respecter la liberté de conscience et la liberté des cultes. En le votant vous ramèneriez l'État à une plus juste appréciation de son rôle et de sa fonction, vous rendrez la République à la véritable tradition révolutionnaire et vous aurez accordé à L'Église ce qu'elle a seulement le droit d'exiger, à savoir la pleine liberté de s'organiser, de vivre, de se développer selon les règles et par ses propres moyens, sans autre restriction que le respect des lois et de l'ordre public.</p> <p>Si quelqu'un ici avait cette arrière-pensée de faire une loi de séparation qui devînt d'une manière indirecte, sournoise, une entrave à l'exercice des cultes, une atteinte à la constitution des Églises, je vous déclare qu'il ne me trouverait pas en communion de pensée avec lui. Pour ma part, je n'ai jamais été guidé par une préoccupation de cette sorte.</p> <p>Jamais, à aucun moment, je n'ai voulu supposer qu'il pût se trouver dans le parti républicain, surtout dans la libre-pensée, des hommes animés de telles intentions.</p>

La fille & Le père	<p><b><u>La fille :</u></b> Et bien il a l'air décidé, je n'irai plus dans la rue de Sofia sans penser à lui maintenant.</p> <p><b><u>Le père :</u></b> C'est bien, ça veut dire que tu commences à comprendre. Continue comme ça. (Reprend sa cassette et sort)</p>
<b>PAUSE</b>	

6	CHARLES PEGUY
La fille & Le père	<p><b><u>La fille :</u></b> (Vient voir le père en train de lire un journal) Papa je me demande un truc.</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Oui ?</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Les profs, ils étaient comment au début de la république ? Comme ceux de maintenant ?</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Comment étaient-ils ? Mais pour ça il faudrait écouter quelqu'un qui a aussi une rue qui porte son nom. C'est monsieur Charles Péguy.</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Charles Péguy ? Mais je n'ai pas de copine qui habite là-bas !</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Et alors ça t'empêche d'écouter ?</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Non bien sûr !</p>
Lecteur 7	<p>Nos jeunes maîtres étaient beaux comme des hussards noirs. Sveltes ; sévères; sanglés. Sérieux, et un peu tremblants de leur précoce, de leur soudaine omnipotence. Un long pantalon noir, avec un liseré violet. Le violet est la couleur de l'enseignement primaire. Un gilet noir. Une longue redingote noire, bien droite, bien tombante, mais deux croisements de palmes violettes aux revers. Une casquette plate, noire, mais un croisement de palmes violettes au-dessus du front. Cet uniforme civil était un uniforme civique. Porté par ces gamins qui étaient vraiment les enfants de la République. Par ces jeunes hussards de la République. Par ces nourrissons de la République. Par ces hussards noirs de la sévérité. Ils avaient au moins quinze ans. Toutes les semaines, il en remontait un de l'École normale vers l'École annexe; et c'était toujours un nouveau; et ainsi cette École normale semblait un régiment inépuisable. Elle était comme un immense dépôt, gouvernemental, de jeunesse et de civisme.</p>
JEAN JAURES (pas de pause !)	
La fille & Le père	<p><b><u>Le père :</u></b> Voilà ! Les temps ont changé ! Heureusement ! Mais l'enseignant de l'école publique est toujours là, avec le même esprit, au service des enfants de la république.</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Ça veut dire que je suis une enfant de la république ?</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Oui !</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Mais si je suis son enfant, il faut que je l'appelle papa ou maman ?</p> <p><b><u>Le père :</u></b> (Riant) Appelle la, la république, ça suffira.</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Heureusement que tu m'as aidée, parce que la prof, elle donne des devoirs mais on voit bien que ce n'est pas elle qui les fait. En ce moment, je parie, qu'elle doit être, chez elle, à regarder tranquillement la télé, pendant que moi je travaille !</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Oh ! Moi je crois plutôt, qu'elle est en train de corriger vos rédactions de la semaine dernière. Mais si tu veux tout savoir, les enseignants aussi ont des devoirs.</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Ils ont des rédactions à faire ?</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Pas exactement mais ils ont un devoir permanent qui ne s'arrête jamais. Un peu comme une rédaction éternelle à ne jamais oublier.</p>

	<p><b><u>La fille :</u></b> (Horriifiée) Une rédaction éternelle ? Oh la la ! Mais c'est quoi ?</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Ah ! Mais ça aussi, ça date du début du siècle. C'est même un grand monsieur qui a été assassiné pour ses idées.</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Assassiné ? Mais c'est qui ?</p> <p><b><u>Le père :</u></b> C'était Jean Jaurès !</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Jean Jaurès ? Ça devait être quelqu'un de vraiment bien car lui c'est pas une rue mais un boulevard qui porte son nom !</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Oui il était aussi important qu'un boulevard, et il avait autant d'idées que le nombre de voitures qui passent dans son boulevard. Écoute ce qu'il a dit aux enseignants...</p>
Lecteur 4	<p>Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire et à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire son corps et son âme, Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin, ils seront hommes et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de toutes nos misères : l'égoïsme aux formes multiples ; quel est le principe de notre grandeur : la fierté unie à la tendresse. Il faut qu'ils puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine domptant peu à peu les brutalités de la nature et les brutalités de l'instinct, et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette oeuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation. Il faut leur montrer la grandeur de la pensée il faut leur enseigner le respect et le culte de l'âme en éveillant en eux le sentiment de l'infini qui est notre joie, et aussi notre force, car c'est par lui que nous triompherons du mal, de l'obscurité et de la mort.</p>
La fille & Le père	<p><b><u>La fille :</u></b> Les profs doivent penser à faire tout ça alors ?</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Tout à fait ! C'est pour ça que la tienne, te donne des vieux textes.</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Papa ! Ce ne sont pas des vieux textes, c'est les textes de la république !</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Oui pardon, mademoiselle la républicaine !</p> <p><b><u>La fille :</u></b> Mais tu m'as dit que Jean Jaurès avait été assassiné. Pour avoir dit ça aux enseignants ?</p> <p><b><u>Le père :</u></b> Non, pas pour ce texte là. Mais parce que plus tard, il voulait empêcher les enfants de la république d'aller à la guerre. Mais ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui. Je t'ai dit ça pour que tu comprennes que des gens se battent toujours pour de grandes idées, et que parfois ça peut-être dangereux. Alors que ce soit en 1789 en 1905 ou en 2005, il ne faut jamais oublier l'esprit d'une république qui quoiqu'on en dise va toujours en s'améliorant. À nous d'être vigilants pour que la république se donne les moyens de s'expliquer à tous ses enfants.</p>

LA CARMAGNOLE

Ce texte à été chanté avec toute la salle à la demande des organisateurs, car ils souhaitent mettre un peu d'ambiance en fin de repas. Libre à vous de suivre cet exemple ou de trouver une autre chanson, ou de ne rien chanter. Encore une fois le texte n'est pas ici dans sa version intégrale, une version courte ayant été demandée.

Dansons la Carmagnole  
Vive le son (bis)  
Dansons la Carmagnole  
Vive le son du canon !

Madam'Veto avait promis (bis)  
De faire égorger tout Paris (bis)  
Mais son coup à manquer  
Grâce à nos canonniers.

Dansons la Carmagnole  
Vive le son (bis)  
Dansons la Carmagnole  
Vive le son du canon !

Monsieur Veto avait promis (bis)  
D'être fidèle à son pays (bis)  
Mais il y a manqué,  
Ne faisons pas de quartier.

Dansons la Carmagnole  
Vive le son (bis)  
Dansons la Carmagnole  
Vive le son du canon !

Oui, nous nous souviendrons toujours (bis)  
Des sans-culottes des faubourgs (bis)  
A leur santé buvons.  
Vivent ces francs lurons.

Dansons la Carmagnole  
Vive le son (bis)  
Dansons la Carmagnole  
Vive le son du canon !

FIN